

DIRECTIVES POUR LA LUTTE CONTRE LES ACTIVITES ILLEGALES EXERCEES DANS LES UFA

PREAMBULE

Ces Directives précisent l'application de la Politique Environnementale des entreprises PALLISCO et CIFM en matière de préservation de la diversité biologique dans les titres forestiers (point n° 7 de la Politique Environnementale). La Direction s'engage à les appliquer.

INTRODUCTION

Les activités illégales au sens de la loi forestière sont des actes perpétrés sur les ressources forestières qui vont contre les dispositions réglementaires, ces ressources étant exploitées de manière anarchique sans aucun souci de leur pérennisation. Dans le but de promouvoir la gestion durable et responsable de leur concession forestière, les sociétés PALLISCO et CIFM ont pris des dispositions reposant sur un système de contrôle global de tout type d'activité illégale susceptible d'être perpétrée.

PRINCIPE

Les sociétés PALLISCO et CIFM se sont engagées dans la gestion responsable respectivement de leurs concessions forestières et site industriel. Pour mener à bien cette initiative, elles ont effectué des investigations afin d'identifier les pratiques non conformes à la loi, réalisées par les tiers et qui constituent de véritables dangers pour la préservation de la biodiversité. Les résultats de ces investigations ressortent six types d'activités illégales qui sont menées à savoir :

- la coupe illégale de bois ;
- le braconnage ;
- les défrichements ;
- les feux de brousse et incendies de forêt ;
- l'exploitation à des fins commerciales des produits spéciaux ;
- l'occupation illicite de l'espace.

Cependant, de toutes ces activités illégales, les plus couramment rencontrées et qui constituent une véritable menace pour la préservation de ces ressources sont notamment le braconnage, l'occupation illicite de l'espace, la coupe illégale de bois et l'exploitation à des fins commerciales des produits spéciaux.

A cet effet, les présentes directives sont établies afin de combattre de manière efficace ces principales pratiques destructrices. Elle pourra être modifiée en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain.

OBJECTIFS

L'objectif global est d'œuvrer à la préservation de la diversité biologique dans les concessions forestières gérées par PALLISCO.

